

SAINT-PAUL

La Réserve de l'étang attend son label Ramsar

Après un passage en Conseil national de la protection de la nature au mois de mai, le classement en zone humide d'importance internationale de la Réserve de l'étang Saint-Paul est espéré pour la fin 2019.

Plus de 2 300 sites dans le monde et 48 en France (dont la Réserve naturelle des terres australes et l'île d'Europa, dans le canal du Mozambique) sont aujourd'hui intégrés à la convention Ramsar, pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides.

Un label international prestigieux, qui permet une valorisation des sites. La Réserve de l'étang Saint-Paul souhaite l'obtenir, elle en a même fait un objectif de son plan de gestion 2015-2020. Une consultation publique avait, ainsi, été ouverte par la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Deal) en mars 2018, et la semaine dernière, deux experts du Muséum national d'histoire naturelle étaient à Saint-Paul pour évaluer sa candidature.

zone humide, version Ramsar. « Il s'agit de remonter vers les sources de l'étang », explique Pascal Hoarau.

Ce dernier annonce que ces nouvelles zones feront l'objet, elles aussi, de plans de gestion pour rétablir leur continuité hydraulique et y remettre une flore typique de l'étang. Des diagnostics de leur état doivent ainsi être réalisés. On sait déjà qu'il existe une continuité écologique entre ces sites et l'étang lui-même : les poissons et les crustacés traversent l'étang pour rejoindre la mer, les chauves-souris se reposent dans les falaises des ravines...

La direction de la réserve naturelle précise que les terrains intégrés au périmètre Ramsar font tous partie du domaine public fluvial (DPF). Selon Pascal Hoarau, si aucun financement supplémentaire ne peut être attendu de la labellisation Ramsar, le site peut espérer le développement d'un tourisme spécialisé.

Raphaël ORTSCHIEDT



L'étang Saint-Paul est la plus grande zone humide des Mascareignes. (Photos R. O.)

Première étape : le 21 mai

Les deux hommes, animateur du réseau Ramsar France et directeur de l'expertise du MNHN, ont rencontré le président du Comité consultatif de la réserve, le sous-préfet de Saint-Paul, Olivier Tainturier, et le président de sa région, le maire Joseph Sinimalé. Ils ont visité le site pour confirmer les promesses inscrites au dossier de candidature.

Apparemment, sans accroc. S'il ne veut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, Pascal Hoarau mise sur une labellisation d'ici la fin de l'année, après une première étape d'importance, le 21 mai, lors du passage du dossier devant le Conseil national de la protection de la nature (CNP). Si elle n'apporte aucune contrainte supplémentaire, l'obtention du label doit néanmoins se faire sur un périmètre un peu différent de celui de la réserve naturelle. Les ravines Divon, Bernica, Renaud sur une partie, La Plaine et le bassin Vital doivent être intégrés à la

Une gestion toujours contestée

La gouvernance n'est pas un des critères examinés par le réseau Ramsar pour décerner son label. C'est néanmoins une donnée importante pour espérer que cette distinction internationale soit utile. Et à l'Étang Saint-Paul, si les grands conflits semblent apaisés, la gestion de la réserve est toujours contestée. L'ancien conseiller municipal écologiste Manuel Viaud, un agriculteur qui vit au bord de l'étang, assure ainsi que « la réserve ne respecte pas son plan de gestion », qui prévoit la mise en place de commission de concertation avec les agriculteurs, les usagers et les anciens.

« Les riverains sont les premiers acteurs de la réserve », explique-t-il. Ils vivent toute proche du site et ont plein d'interactions avec lui. On parle de concertation en théorie mais en réalité, on ne la met pas en



La colonne, à côté du Moulin à eau, menace de s'effondrer.

place. » L'homme dénonce aussi une forme d'abandon de la mission de sensibilisation lorsque le site du Moulin à eau est livré, le week-end, à de très nombreux visiteurs qui ne respectent pas toujours les lieux. En témoignent

les déchets et bouteilles qui jonchent les environs du petit bassin où de nombreuses personnes viennent se rafraîchir.

Sur les commissions, Pascal Hoarau botte un peu en touche. « On n'a pas trouvé que c'était ju-

dicieux, répond-il. Mais il y a des instances de concertation, un lien existe, nous ne sommes pas isolés dans une bulle. C'est un procès d'intention. On consulte par exemple le comité local de la mairie quand il y a un sujet. »

C'est d'ailleurs par ce biais, à la demande de l'élue de secteur, qu'une réunion a été organisée il y a une dizaine de jours sur la propreté du site du Moulin à eau. Des toilettes et un point d'eau vont être installés. Une nouvelle organisation du stationnement va aussi être mise en place et un agent viendra nettoyer les lieux tous les matins. Une réflexion est par ailleurs engagée sur l'avenir de la petite colonne de pierre, juste à côté du moulin, qui menace de s'effondrer et a dû être sécurisée.

R. O.

LE PORT ET LA POSSESSION

Des arbres remarquables

Deux tamariniers, un zépinard et un banian ont été labellisés « Arbres remarquables de France ».

Le banian du rond-point de la Glacière, au Port, est sans doute le plus connu depuis sa participation, en 2015, au concours du plus bel arbre de France.

Mais ils ne sont pas moins de quatre, dont le banian, à avoir reçu, hier, le label « Arbres remarquables de France », une distinction honorifique, décernée aux pieds de bois exceptionnels depuis l'an 2000 par une association, baptisée Arbres naturellement, qui en répertorie désormais 532 sur tout le territoire national.

Une première pour La Réunion

Les deux tamariniers, situés près de l'église de La Possession, le fameux banian et le zépinard, qui fait l'angle de la rue Renaudière-de-Vaux et de l'avenue de la Commune-de-Paris, au Port

également, sont les premiers labellisés à La Réunion et dans tout l'Outre-mer. Et c'est évidemment une fierté pour les communes qui les abritent et les entretiennent. Toutes deux organisaient, hier, une cérémonie en l'honneur de ces centenaires.

Au Port, Danila Bègue, la conseillère municipale déléguée au patrimoine, a ainsi rappelé que les zépinards de la rue Renaudière-de-Vaux servaient, autrefois, aux dockers de cachette pour leurs carnets de travail, qu'ils récupéraient le soir en quittant le port. Elle expliquait également que planter un arbre ou le tailler n'est pas un acte anodin, que ces simples gestes peuvent parfois déchaîner des passions. Surtout, elle soulignait leur caractère patrimonial : « Ils constituent un lien de mémoire collective important pour les générations passées et à venir ».



Le zépinard du Port servait autrefois à cacher les carnets de dockers. (Photo R. O.)

Délégué de l'association Arbres à La Réunion, Fabrice Themyr détaillait, lui, les critères de sélection de ces arbres : leurs dimensions,

leur rareté, mais aussi leur lien avec l'histoire de la ville. Il révélait que ce travail de signalisation va continuer à La Réunion et devrait

donner lieu, dans quelque temps, à l'édition d'un livre et à la mise en place d'un parcours de visite.

R. O.

Ouest

En bref

Saint-Leu

104 ans pour la doyenne



Marie-Alice Marivan est la doyenne de Saint-Leu. Elle a célébré son 104^e anniversaire, il y a quelques jours. Son secret de longévité ? Un sourire à toute épreuve, pas trop de riz et quelques gouttes de champagne, régulièrement. Marie-Alice Marivan a 88 petits-enfants !

Ouest

Transition écologique

Le président du TCO, Joseph Sinimalé, a signé mardi 9 avril, avec la ministre des Outre-mer, le Contrat de transition écologique de l'intercommunalité. Ce contrat comprend 29 actions pour un montant de 80 millions d'euros. Des actions qui concernent la décarbonation du territoire, son évolution vers le bioclimatique ou, encore, l'axe collaboratif et solidaire.

Le Quotidien OUEST

À VOTRE ÉCOUTE

0262 45 50 00

48 rue Chaussée-Royale
97460 Saint-Paul

qr-paul@lequotidien.re